Nations Unies A/54/6 (Sect. 4)

Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001*

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 4
Désarmement

(Programme 26 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Organes directeurs 6

B. Programme de travail 7

* Le présent document contient le chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session* (A/54/6/Rev.1).

99-06101 (F) 300399 310399

Chapitre 4
Désarmement

(Programme 26 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

4.1 Le mandat de ce programme découle de la Charte des Nations Unies et des buts et objectifs proclamés par l'Assemblée générale. L'exécution doit en être guidée par les priorités définies par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions. C'est le Département des affaires de désarmement qui est chargé de l'exécution du programme.

4.2 Le Département des affaires de désarmement, dirigé par un secrétaire général adjoint, a été créé par le Secrétaire général en janvier 1998 pour remplacer le Centre pour les affaires de désarmement dans le cadre de son programme de réformes. Le Secrétaire général se proposait de mettre en place une nouvelle structure qui serait capable de mieux répondre aux choix des États Membres dans le domaine du désarmement. Après la fin de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a été appelée à faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles tâches du fait que la propagation des armes de destruction massive et les armes classiques constituent une menace de plus en plus grande. Le Secrétaire général l'a constaté en soulignant dans ses propositions de réforme que les armes de destruction massive continuaient d'avoir une importance primordiale et que, d'un autre côté, la communauté internationale était de plus en plus préoccupée par la prolifération des armes classiques, en particulier les mines terrestres et les armes légères dont l'usage se généralisait dans les conflits régionaux et sous-régionaux.

4.3 Au cours de l'exercice biennal à venir, le Département continuera de s'attacher à promouvoir, renforcer et consolider les principes et normes multilatéraux relatifs au désarmement en mettant l'accent sur le désarmement nucléaire. Il se penchera sur les questions liées aux armes de petit calibre, aux armes légères et aux mines terrestres et celles qui ont trait aux mesures concrètes de désarmement. Il développera ses activités de diffusion, y compris ses bases de données, pour assurer des échanges d'informations sur les questions de désarmement et de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales (ONG) et pour promouvoir la concertation et la coopération sur ces questions. Par l'intermédiaire de ses centres régionaux pour la paix et le désarmement qui ont été revitalisés, le Département encouragera activement la recherche de solutions régionales aux problèmes régionaux.

4.4 Les textes portant autorisation du programme relevant du présent chapitre sont la Charte des Nations Unies, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1), et les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes délibérants du système des Nations Unies.

4.5 Les ressources demandées au présent chapitre tiennent compte des facteurs suivants : les nombreux mandats définis récemment par l'Assemblée générale en ce qui concerne les armes de destruction massive et les armes classiques, en particulier les armes légères et le suivi de l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction; la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (2001); la revitalisation des activités des centres régionaux; les demandes pressantes adressées à l'Organisation pour qu'elle s'attaque au problème des transferts d'armes vers l'Afrique, y compris l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique; et la nécessité de multiplier les contacts avec les membres de la communauté internationale et les organisations régionales, sous-régionales et non gouvernementales pour

assurer une meilleure compréhension de l'action menée par l'Organisation dans le domaine du désarmement et les encourager à appuyer plus activement cette action.

4.6 Le montant total des ressources demandées pour le Département des affaires de désarmement pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élève à 13 498 400 dollars aux taux courants de 1998-1999, ce qui représente un accroissement de 522 500 dollars (4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999. Cet accroissement résulte essentiellement de la réorganisation du Département après son retrait du Département des affaires politiques dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général pour l'exercice 1998-1999.

4.7 Les fonds extrabudgétaires, estimés à 2 933 500 dollars serviront à financer des ateliers et des séminaires; des activités d'information et de diffusion; les activités des trois centres régionaux pour le désarmement, et celles de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

4.8 Les ressources affectées au chapitre 4 du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	*Fonds extra-budgétaires*
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	0,3	–
B. Programme de travail	99,7	100,0
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 4.1 **Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	*1996-1997 Dépenses*	*1998-1999 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2000-2001 Crédits demandés*
			Montant	*Pour-centage*			
A. Organes directeurs	27,4	34,7	9,7	27,9	44,4	2,2	46,6
B. Programme de travail	10 735,2	12 941,2	512,8	3,9	13 454,0	715,6	14 169,6
Total	**10 762,6**	**12 975,9**	**522,5**	**4,0**	**13 398,4**	**717,8**	**14 216,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1996-1997 Dépenses	*1998-1999 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*2000-2001 Montant estimatif*
		a) Services d'appui à :	
		i) Des organismes des Nations Unies	–
140,6	210,2	ii) Des activités extrabudgétaires	226,5
		b) Activités de fond :	
296,4	174,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	292,0
237,8	298,0	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	280,0
267,2	339,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	315,0
142,2	299,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	299,5
0,4	2,0	Centre des Nations Unies pour le désarmement	2,0
		c) Projets opérationnels :	
93,0	120,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	140,0
23,2	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	60,0
23,7	276,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	285,0
–	70,0	Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement	70,0
1 759,0	2 378,5	Fonds d'affectation spéciale pour l'UNIDIR	2 378,5
2 983,5	**4 207,5**		**4 348,5**
13 746,1	**17 183,4**		**18 564,7**

Total

Total 1) et 2)

Tableau 4.2 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1996-1997 Dépenses*	*1998-1999 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2000-2001 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	8 112,1	9 114,8	356,9	3,9	9 471,7	543,9	10 015,6
Autres dépenses de personnel	358,4	215,9	100,6	46,5	316,5	14,7	331,2
Consultants et experts	806,2	1 446,5	98,3	6,7	1 544,8	75,1	1 619,9
Voyages	250,4	443,5	(212,6)	(47,9)	230,9	11,3	242,2
Services contractuels	23,9	84,6	–	–	84,6	4,2	88,8
Frais généraux de fonctionnement	75,5	147,8	54,5	36,8	202,3	9,6	211,9
Dépenses de représentation	0,7	12,6	–	–	12,6	0,6	13,2
Fournitures et accessoires	54,2	20,4	–	–	20,4	1,1	21,5
Mobilier et matériel	109,5	72,6	7,3	10,0	79,9	3,4	83,3
Subventions et contributions	971,7	1 417,2	117,5	8,2	1 534,7	53,9	1 588,6
Total	**10 762,9**	**12 975,9**	**522,5**	**4,0**	**13 498,4**	**717,8**	**14 216,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1996-1997 Dépenses	*1998-1999 Montant estimatif*	*Objet de dépense*	*2000-2001 Montant estimatif*
–	–	Postes	222,0
1 738,9	1 058,7	Autres dépenses de personnel	1 054,7
3,3	284,6	Consultants et experts	222,6
828,0	1 267,0	Voyages	1 235,0
28,5	760,7	Services contractuels	746,7
120,1	429,0	Frais généraux de fonctionnement	437,2
–	6,0	Dépenses de représentation	6,0
0,0	52,2	Fournitures et accessoires	57,2
19,3	33,0	Mobilier et matériel	34,5
203,0	291,0	Dépenses diverses	307,3
42,4	25,3	Subventions et contributions	25,3
2 983,5	**4 207,5**		**4 348,5**
13 746,1	**17 183,4**		**18 564,7**

Tableau 4.3 **Postes nécessaires**

Unité administrative : Département des affaires de désarmement

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1998-1999	*2000-2001*	*1998-1999*	*2000-2001*	*1998-1999*	*2000-2001*	*1998-1999*	*2000-2001*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	3	–	–	–	–	2	3
P-5	11	10	–	–	–	–	11	10
P-4/3	10	11	–	–	–	–	10	11
P-2/1	3	4	–	–	–	–	3	4
Total	**28**	**30**	**–**	**–**	**–**	**–**	**28**	**30**
Agents des services généraux								
1re classe	3	4	–	–	–	–	3	4
Autres classes	15	14	–	–	2	2	17	16
Total	**18**	**18**	**–**	**–**	**2**	**2**	**20**	**20**
Total général	**46**	**48**	**–**	**–**	**2**	**2**	**48**	**50**

A. Organes directeurs

Tableau 4.4 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Accroissement des ressources				
Objet de dépense	*1996-1997 Dépenses*	*1998-1999 Crédits ouverts*	*Montant*	*Pourcentage*	*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2000-2001 Crédits demandés*
Voyages	27,4	34,7	9,7	27,9	44,4	2,2	46,6
Total	**27,4**	**34,7**	**9,7**	**27,9**	**44,4**	**2,2**	**46,6**

Conférence du désarmement

4.9 La Conférence du désarmement (Comité du désarmement jusqu'en 1984) a été créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2) en tant que forum multilatéral unique de négociation pour la communauté internationale. Après l'élargissement de sa composition en 1996, la Conférence est ouverte à la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et de 56 autres États, parmi lesquels figurent toutes les grandes puissances militaires. En outre, quelque 40 États non membres sont invités, sur leur demande, à participer à ses travaux. La Conférence, entre autres, conduit ses travaux sur la base du consensus, adopte son propre règlement intérieur, fait en sorte que la présidence de la Conférence soit assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, adopte son propre ordre du jour compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée générale et des propositions présentées par les membres de la Conférence, et soumet un rapport à l'Assemblée générale chaque année, ou plus fréquemment selon les besoins. Elle divise sa session annuelle en trois parties et, s'il y a lieu, poursuit ses négociations sur les questions prioritaires pendant les périodes intersessions. C'est pourquoi elle se réunit de sept à neuf mois par an.

4.10 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, tout en étant en même temps son Représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux de la Conférence. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que les concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir ont besoin, conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Le secrétariat de la Conférence se compose de fonctionnaires du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences (Genève) du Département des affaires de désarmement.

4.11 La Conférence du désarmement a mené à bon terme les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1992), et celles concernant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (1996), avec la participation des cinq États dotés de l'arme nucléaire et d'autres grandes puissances militaires. En 1998, elle a amorcé des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle a entrepris de réexaminer à fond son ordre du jour pour l'adapter à la nouvelle situation internationale en matière de politique et de sécurité. Elle étudie également les moyens d'aborder la question du désarmement nucléaire. La Conférence devrait poursuivre ses négociations sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et engager un débat sur une interdiction du transfert des mines antipersonnel qui viendrait s'ajouter aux dispositions de la Convention récemment adoptée à Ottawa. Enfin, elle devrait poursuivre les pourparlers en cours sur la transparence dans le domaine des armements et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

4.12 Les ressources demandées (44 400 dollars), qui accusent une augmentation de 9 700 dollars, serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général adjoint de la Conférence qui assisteront aux cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale et aux réunions de la Commission du désarmement de l'ONU au cours de l'exercice biennal 2000-2001; et les frais de voyage des fonctionnaires en poste à Genève qui devront se rendre à New York pour assister à des réunions consultatives et à d'autres conférences ou réunions portant sur des questions de désarmement et de sécurité internationale.

B. Programme de travail

4.13 Les objectifs ci-après ont été fixés pour l'exercice biennal 2000-2001 : promouvoir le développement et l'acceptation des normes internationales dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement; encourager une adhésion universelle aux instruments multilatéraux existants relatifs au désarmement et renforcer leur fonctionnement et leur application; développer les compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement, et mieux faire comprendre les préoccupations particulières des États Membres dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement; appuyer et encourager les efforts déployés par les États Membres et les États parties pour appliquer effectivement les accords de désarmement multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive et établir de nouvelles normes politiques et juridiques dans ce domaine; suivre et analyser les faits nouveaux et les tendances en ce qui concerne tous les aspects des armes de destruction massive et mettre en place une base de données accessible à tous les États Membres en vue d'aider le Secrétaire général et les États Membres à distinguer les domaines dans lesquels il convient

de rechercher des solutions et de définir des stratégies; promouvoir une plus grande transparence dans le domaine des armes classiques par une plus large participation aux systèmes de publication d'informations existant à l'ONU et en procédant à des travaux de recherche orientés vers l'action en vue de réunir les informations les plus récentes pour une base de données facile à utiliser; aider les États Membres à élaborer et appliquer des mesures concrètes de désarmement , les conseiller à ce sujet et affirmer le rôle central que doit jouer l'ONU dans la lutte contre la prolifération excessive des armes de petit calibre et le trafic d'armes; surveiller les faits nouveaux et les tendances en vue de renforcer les compétences du Département en matière consultative, y compris celles du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement; renforcer le programme de diffusion et encourager les échanges d'idées entre l'Organisation des Nations Unies et les établissements universitaires et de recherche; faciliter l'établissement des rapports par les États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres, au sujet de l'article 7 (Mesures de transparence) et de l'application de l'article 8 (Aide et éclaircissements au sujet du respect des dispositions); et coordonner les activités et initiatives relatives au désarmement aux niveaux régional et sous-régional.

4.14 Après la création du Département et sa réorganisation, les activités de fond du programme de travail ont été réparties entre cinq services et trois centres régionaux, à savoir : le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences (Genève), le Service des armes de destruction massive, le Service des armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement), le Service du suivi, de la base de données et de l'information, le Service du désarmement régional et les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique..

4.15 En ce qui concerne les questions de parité, on s'efforce d'accroître la proportion de femmes au sein du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, 25 % des membres seront de sexe féminin, contre 8,6 % précédemment. Par ailleurs, les femmes et les enfants constituant la majorité des victimes dans les conflits actuels où l'on utilise essentiellement des armes légères, la sexospécificité sera prise en compte dans les activités relatives à la création de mécanismes de régulation, y compris les actions de sensibilisation et de mobilisation, dans lesquelles on reconnaît le rôle éminent que les femmes peuvent jouer. Cette approche peut être particulièrement efficace dans certaines cultures traditionnelles.

Résultats escomptés

4.16 Les résultats escomptés au cours de l'exercice biennal sont les suivants : facilitation de négociations, de délibérations, de la recherche de consensus et des travaux de conférences d'États parties chargées d'examiner divers accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement; développement des compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement parmi les États Membres par l'intermédiaire du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs; facilitation de négociation et recherche de consensus en vue de trouver des solutions et de fixer des orientations pour l'avenir en ce qui concerne les armes de destruction massive; sensibilisation et meilleure initiation des États Membres aux tendances et aux faits nouveaux touchant des questions particulières liées aux armes de destruction massive; élargissement de la portée du Registre des armes classiques et du système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et renforcement de la participation; sensibilisation du public aux conséquences directes et indirectes de l'utilisation illégitime d'armes légères et de leur circulation illicite et participation plus large des ONG aux actions visant à endiguer la violence et la criminalité résultant de l'utilisation illégitime d'armes légères; revitalisation du programme de publication et de diffusion, y compris la création d'un site Web bien conçu pour le Département; application de mesures de confiance et de limitation des armements efficaces dans la sous-région de l'Afrique centrale; établissement de liens et coordination d'initiatives avec des organisations régionales et sous-régionales et renforcement de la coopération et de la confiance entre les États Membres sur les questions liées à la paix et à la sécurité au niveau régional; et élaboration de projets politiquement et économiquement viables sur la démobilisation et la collecte d'armes, à la demande des États Membres.

Produits

4.17 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts*

i) Assemblée générale

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur les sujets suivants : Registre des armes classiques (1 par an); possibilité de limiter le droit de fabriquer des armes légères et d'en faire le commerce aux seuls fabricants et marchands agréés par les États (1 par an); information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (1 par an); relation entre le désarmement et le développement (1 par an); assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (1 par an); armes légères (1 par an); consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (1 par an); trafic d'armes légères (1 par an);

ii) Première Commission de l'Assemblée générale

a. Services fonctionnels. Soixante-dix séances et 10 réunions de consultation, si besoin est;

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général concernant : les armes de destruction massive (5 par an); le Programme d'information sur le désarmement (2000); le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement (1 par an); l'état de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (1 par an); le respect des normes relatives à l'environnement dans le cadre des accords de désarmement et de maîtrise des armements (1 par an); l'article 7 de la Convention d'Ottawa (1 par an) (fonds extrabudgétaires); le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (1 par an); le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (1 par an); le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (1 par an); le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (1 par an); la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (1 par an); et note du Secrétaire général sur l'UNIDIR (1 par an);

iii) Conférence du désarmement

a. Services fonctionnels. Séances plénières (2 sessions annuelles, 30 séances par session); séances plénières officieuses (2 sessions annuelles, 10 séances par session); et réunions de consultation du Président (2 sessions annuelles, 30 séances par session);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel à l'Assemblée générale; rapports appropriés établis conformément à l'article 43 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement; et documents officiels (2 sessions annuelles, 75 documents par session);

iv) Organes subsidiaires de la Conférence du désarmement (comités et groupes de travail spéciaux que la Conférence créera en fonction des besoins pendant chaque session annuelle)

a. Services fonctionnels. Réunions des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement (2 sessions annuelles, 186 séances par session);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de travail (2 sessions, 90 documents par session); documents de séance (2 sessions annuelles, 30 documents par session);

v) Groupe spécial des États Parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques chargé de rédiger un protocole de vérification à la Convention (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels. Réunions du Groupe spécial (5 sessions par an, 30 séances par session); réunions de consultations du Président du Groupe spécial (5 sessions par an, 6 réunions par session);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de travail (30 par session);

vi) Cinquième Conférence des États Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (2001) (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels. Réunions du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Parties (1 session, 10 séances); cinquième Conférence des Parties (1 session, 30 séances);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Dix documents de travail du Comité préparatoire; 2 documents de base; 25 documents de session; 1 document final;

vii) Conférence spéciale des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, consacrée à l'examen du projet de protocole relatif à des mesures de vérification établi par le Groupe spécial des États parties à la Convention (2001) (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels : une session (10 séances) du Comité préparatoire de la Conférence spéciale; une session (20 séances) de la Conférence spéciale;

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Dix documents de travail du Comité préparatoire; 10 documents de séance de la Conférence spéciale;

viii) Comité préparatoire de la Conférence 2000 des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels. Vingt séances plénières et 60 séances des organes subsidiaires; Bureau de la Conférence spéciale (une session, 20 séances); bureau du Comité (15 réunions, dont des consultations d'avant-session);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de référence sur l'application des dispositions du Traité (7 documents); documents officiels (40 documents, 30 documents de travail); document final de la Conférence d'examen (2000);

ix) Conférence des États parties conformément à l'article XIV.2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels. Conférence des États parties (10 séances); Bureau de la Conférence (3 réunions);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Quinze documents officiels;

x) Quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol et session de son comité préparatoire (fonds extrabudgétaires)

a. Services fonctionnels. Comité préparatoire (2001) (10 réunions); Conférence d'examen (2001) (30 séances, dont réunions des organes subsidiaires); Bureau de la Conférence (8 réunions);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Vingt documents de travail pour le Comité préparatoire; 4 documents d'information (2001); 20 documents de la quatrième Conférence d'examen (2001) et 15 documents de travail; document final de la Conférence (2001);

xi) Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le Registre des Nations Unies sur les armes classiques (3 réunions en 2000);

xii) Comité directeur interdépartemental et interorganisations chargé d'étudier la relation entre le désarmement et le développement (3 réunions par an);

xiii) Ateliers consacrés aux thèmes suivants : Incidence des dépenses militaires sur l'économie mondiale (un atelier en 2000) et autres ateliers identiques selon les besoins (fonds extrabudgétaires); harmonisation des législations nationales relatives aux armes légères (Lima, mars 2000; Lomé, avril 2000) (fonds extrabudgétaires); situation des accords dans les domaines nucléaire, biologique et chimique (Lima, avril 2000; Prétorial, juin 2001) (fonds extrabudgétaires); ratification de la Convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel et des accords de suivi (Yaoundé, février 2000; Mexico, juillet 2000) (fonds extrabudgétaires); mesures de désarmement concrètes dans une perspective de développement durable (Maurice, juillet 2001; Port-au-Prince, novembre 2001) (fonds extrabudgétaires);

xiv) Groupe d'experts chargés d'étudier la possibilité de limiter le droit de fabriquer les armes légères et d'en faire le commerce aux seuls fabricants et marchands agréés par les États (3 réunions en 2000-2001);

xv) Groupe des États intéressés par la consolidation de la paix au moyen de mesures concrètes de désarmement (5 réunions par an);

xvi) Consultations concernant le Système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires (1 réunion par an);

xvii) Atelier de formation et d'information sur le Système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires (1 atelier par an à New York, 2 ateliers ailleurs qu'à New York) (fonds extrabudgétaires);

xviii) Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (au moins 6 réunions par an);

xix) Réunions du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les études sur le désarmement (2 par an);

xx) Réunions annuelles des États parties à la Convention d'Ottawa (fonds extrabudgétaires);

xxi) Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (2 réunions par an);

xxii) Réunion d'évaluation des Parties au moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest (1 réunion par an) (fonds extrabudgétaires);

xxiii) Atelier d'experts consacré à l'évaluation et l'exploitation de la base de données et du registre sur les armes légères dans le cadre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en Afrique (Bamako, avril 2001) (fonds extrabudgétaires);

xxiv) Réunions régionales sur le désarmement dans la région Asie-Pacifique (2 réunions par an) (fonds extrabudgétaires);

xxv) Réunions d'experts sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (2 réunions par an) conformément à la résolution 53/77 A de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1998; réunions d'experts sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (1 réunion par an), conformément à la résolution 53/77 A de l'Assemblée générale adoptée le même jour (fonds extrabudgétaires);

xxvi) Réunions sur des opérations de maintien de la paix régionales spécifiques (Harare, novembre 2000; Argentine, janvier 2001) (fonds extrabudgétaires);

xxvii) Débat ouvert sur la gouvernance et le rôle des femmes en matière de sécurité (Trinité-et-Tobago, mars 2001; Le Caire, octobre 2001) (fonds extrabudgétaires);

xxviii) Séminaires sur les questions de désarmement et de sécurité en Asie et dans le Pacifique, à l'intention des jeunes fonctionnaires, journalistes et universitaires (1 séminaire par an) (fonds extrabudgétaires);

xxix) Réunions, ateliers et colloques d'experts (4 au total) sur des points précis concernant les armes de destruction massive (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Analyse et évaluation de l'état d'avancement des négociations engagées dans le cadre de la Conférence du désarmement et des travaux du Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques;

ii) Poursuite de la coopération avec les instituts de recherche travaillant dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, notamment l'UNIDIR;

iii) Gestion et actualisation du fonds de la bibliothèque documentaire du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et du Service d'appui à la Conférence (Genève) mise à la disposition des États Membres, du Secrétariat, des institutions de recherche et du grand public;

iv) Documentation et apport concret dans le cadre des séminaires sur la limitation des armements et le désarmement et des réunions d'information sur les points en cours de négociation à la Conférence du désarmement;

v) Bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, entretiens et déclarations sur la question des armes de destruction massive (budget ordinaire);

vi) Suivi et analyse des évolutions et tendances sur tout ce qui concerne les armes de destruction massive et constitution de la base de données correspondante afin d'aider les États parties dans leurs négociations aux conférences et réunions sur les accords de désarmement multilatéraux;

vii) Prolongement des décisions des conférences d'examen et des réunions sur les accords de désarmement concernant les armes de destruction massive, en particulier collecte des réponses sur les mesures de confiance en vue de l'échange d'informations annuel des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);

viii) Publications en séries. Rapports ayant trait à l'aboutissement des projets entrepris dans le cadre de l'assistance aux États pour des projets de désarmement concrets (3 ou 4 par an); *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (publication annuelle); *Résolutions et décisions de la Première Commission de l'Assemblée générale* (publication annuelle); *Actualité du Département des affaires de désarmement* (publication annuelle); fiches de synthèse; rapports spéciaux; bulletin sur la vie des ONG (publication annuelle); Contributions au Supplément No. 7 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (2001); *Bulletin africain de la paix* (publication trimestrielle) (fonds extrabudgétaires); *Study Series on African Conflits* (publication annuelle) (fonds extrabudgétaires); *Fiche de synthèse sur le désarmement en Afrique* (publication semestrielle) (fonds extrabudgétaires); *El Boletin* (publication semestrielle) (fonds extrabudgétaires); *Fact sheet on Security Issues : Latin America and the Caribbean* (6 numéros

par an) (fonds extrabudgétaires); *Sustainable Security* (3 numéros par an) (fonds extrabudgétaires);

ix) Publications isolées. Publications de la Conférence (2 par centre régional et par an) (fonds extrabudgétaires); programme d'activités des centres régionaux des Nations Unies (un par centre régional et par an); enseignements tirés des opérations régionales et nationales de collectes d'armes;

x) Publications électroniques. Élaboration et installation de la page d'accueil du Service des armes classiques; page d'accueil sur l'intra/internet; CD ROM (2001); page d'accueil intra/internet des centres régionaux et du Service du désarmement régional;

xi) Base de données sur les armes légères; base de données sur les mines antipersonnel;

xii) Autres activités dans le cadre de la stratégie de sensibilisation (affiches, expositions, films documentaires, etc.);

xiii) Système amélioré d'information des Nations Unies sur le désarmement;

xiv) Préparation et installation d'une exposition sur le désarmement qui sera intégrée dans le circuit de la visite guidée du Siège de l'Organisation des Nations Unies;

xv) Appui au Messager de la paix nommé par le Secrétaire général afin de promouvoir le désarmement et les droits de l'homme;

xvi) Appui ponctuel aux États Membres signataires du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du programme de coordination et d'assistance en matière de sécurité et de développement (fonds extrabudgétaires);

xvii) Appui fonctionnel permanent à la création et au renforcement des commissions/institutions nationales chargées du contrôle des armes légères en Afrique (fonds extrabudgétaires), à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (fonds extrabudgétaires), ainsi qu'à la sécurité internationale et au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (fonds extrabudgétaires);

c) *Coopération internationale, coordination et liaisons interinstitutions*

i) Liaison avec les organismes intergouvernementaux et les ONG qui s'occupent de désarmement pour ce qui concerne les travaux de la Conférence sur le désarmement et du Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, des conférences des Parties chargées d'examiner les divers accords de désarmement multilatéraux et des autres conférences et réunions internationales consacrées à ces thèmes. Coopération avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en matière d'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, y compris en cas d'emplois présumés d'armes chimiques, ainsi qu'avec le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en matière d'application du Traité; préparation d'expositions sur le désarmement en vue de la Journée des Nations Unies;

ii) Fourniture de compétences techniques sur les armes de destruction massive aux organes subsidiaires des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales, y compris à l'Agence de l'énergie atomique (AIEA), pour ce qui a trait au transfert illicite de matières nucléaires, ainsi qu'au Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale établi dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);

iii) Coordination et liaison avec les principales ONG, les comités savants et les instituts de recherche dans le domaine des armes classiques; coopération interorganisations dans le cadre du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères;

iv) Organisation de manifestations spéciales en coordination avec le Comité des ONG sur le désarmement; coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans la perspective de l'application des traités sur l'interdiction des mines antipersonnel;

v) Coordination des activités relevant de l'initiative des États de l'Afrique de l'Ouest en faveur du contrôle des armes légères (fonds extrabudgétaires); liaison avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales concernées ainsi qu'avec les institutions de recherche;

d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Exécution du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement (1 stage par an, en septembre/octobre). Stages de formation d'une durée de neuf semaines pour 25 boursiers (à la Conférence du désarmement, Genève, et à la Première Commission, New York); visites d'études (5 visites d'étude par stage de formation – AIEA, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et États Membres sur invitation); gestion et mise à jour du matériel de formation;

ii) Collaboration avec les trois centres régionaux de la paix et du désarmement afin d'élargir l'adhésion au Registre des Nations Unies sur les armes classiques et de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales concernées dans le domaine des armes légères.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

4.18 Il est proposé de créer dans le Service des armes de destruction massive un poste P-3 dont le titulaire serait chargé de constituer et d'enrichir la base de données sur les armes de destruction massive et de préparer et conduire des séminaires et ateliers sur le sujet. Un nouveau poste (P-2) est également demandé afin de renforcer la capacité de recherche et de suivi du Service du suivi, de la gestion de la base des données et de l'information pour tout ce qui concerne le désarmement; le titulaire du poste assumerait également des tâches liées à la création et à la tenue de la base de données des rapports sur les mesures de transparence prévues dans la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il est également proposé de redéployer dans le Bureau du Secrétaire général adjoint un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du secrétariat de la Conférence du désarmement et du Service d'appui de la Conférence à Genève. La création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (1re classe) et la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) traduit la nouvelle répartition des fonctions entre les services administratifs respectifs du Département des affaires de désarmement et du Département des affaires politiques à la suite des mesures de réforme.

4.19 Il est proposé de reclasser en D-1 le poste P-5 du Service des armes de destruction massive compte tenu des responsabilités accrues exercées par ce service en matière d'accords de désarmements multilatéraux sur les armes de destruction massive. Le D-1 sera à la fois responsable du Service et Secrétaire général de la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

4.20 Le montant demandé (316 500 dollars), en augmentation de 100 600 dollars, couvre le coût des services d'interprétation supplémentaires qui devront être fournis pour les réunions du Comité consultatif permanent (31 700 dollars), le recrutement de personnel temporaire, notamment pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (242 400 dollars), et les dépenses en heures supplémentaires et sursalaires de nuit (42 400 dollars).

Consultants et experts

4.21 Le montant demandé (1 544 800 dollars), en augmentation de 98 300 dollars, servira à couvrir les dépenses ci-après : a) recrutement de consultants nécessaires à l'établissement des études et rapports d'experts

(29 700 dollars); b) travaux des groupes spéciaux d'experts (1 515 100 dollars), à savoir le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement (2 réunions par an), le Groupe d'experts gouvernementaux du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (3 réunions en 2000), le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (2 réunions par an), et le Groupe d'experts chargés d'étudier la possibilité de limiter le droit de fabriquer les armes légères et d'en faire le commerce aux seuls fabricants et marchands agréés par les États.

Voyages

4.22 Les dépenses prévues à cette rubrique (230 900 dollars) représentent une augmentation de 212 600 dollars, sur lesquels 185 600 dollars devraient plus précisément être imputés à la rubrique des groupes spéciaux d'experts. Ce montant servira à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires liés aux activités suivantes : services fonctionnels au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement et au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; programme de bourses d'études sur le désarmement; réunions avec les institutions spécialisées et les organisations régionales; participation à des séminaires, ateliers et conférences régionales sur le désarmement.

Services contractuels

4.23 Les ressources prévues à cette rubrique (84 600 dollars) couvrent les travaux contractuels d'impression des publications dans le cadre du programme de publication du Département et les services informatiques (11 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

4.24 Le montant demandé (202 300 dollars), en augmentation de 54 500 dollars, servirait à payer l'entretien du matériel de bureau et du matériel informatique du Département (62 100 dollars); les communications (94 300 dollars); la location de locaux pour les réunions du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (14 000 dollars), la location d'équipements pour les réunions du Conseil consultatif permanent (8 100 dollars), et divers services d'appui (23 800 dollars).

Dépenses de représentation

4.25 Les dépenses prévues à cette rubrique (12 600 dollars) correspondent au coût des réceptions officielles organisées par le Département à l'occasion des réunions du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement et du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de la Commission du désarmement, de la Première Commission et du Programme de bourses d'études sur le désarmement.

Fournitures et accessoires

4.26 Il est demandé 20 400 dollars pour couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau (10 000 dollars) et pour acheter des livres et souscrire des abonnements à des revues pour la bibliothèque du désarmement (10 400 dollars).

Mobilier et matériel

4.27 Le montant demandé (79 900 dollars), en augmentation de 7 300 dollars, permettra de remplacer du matériel de bureautique (74 900 dollars), d'acheter du matériel informatique, des télécopieurs et autres équipements de bureau (5 000 dollars). Il couvre aussi l'achat de serveurs qui permettront au Centre d'établir un réseau de communication avec le service de Genève et les centres régionaux.

Subventions et contributions

4.28 Les ressources prévues à cette rubrique (1 534 700 dollars) comprennent : a) un montant de 1 107 200 dollars pour le Programme de bourses d'études sur le désarmement, soit une augmentation de 117 500 dollars, principalement due au fait que les 25 boursiers perçoivent une indemnité journalière de subsistance et non une allocation; b) la subvention à l'UNIDIR (426 000 dollars).

Tableau 4.5 **Résumé des mesures de suivi prises pour appliquer les recommandations des organes de contrôle interne et externe et du CCQAB**

Résumé de la recommandation	*Mesure prise pour appliquer la recommandation*
CCQAB (A/52/7, Titre II, chapitre II)	
Présenter un complément d'information sur l'état des contributions volontaires et, en ce qui concerne Lomé, sur l'état d'avancement des négociations engagées avec le PNUD (par. II.12)	L'état des contributions volontaires apparaît plus haut au tableau 4.2 Il a été mis un terme aux négociations engagées avec le PNUD à propos du financement des centres.
Faire apparaître clairement les économies réalisées en effectuant les travaux de rédaction et d'édition dans le Département et en réduisant la pagination de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* et celle de *Désarmement : revue périodique* (par. II.22)	Le Département des affaires de désarmement édite ses propres documents, mais continue à recruter des consultants qui prêtent leur concours à la rédaction concrète de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, dont l'épaisseur dépend du nombre de traités inclus dans l'ouvrage et de la longueur des textes correspondants. Dans le cadre de la rationalisation du programme de publications du Département, il a été décidé de ne plus publier *Désarmement : revue périodique*, qui suscitait peu d'intérêt et qui a par conséquent cessé de paraître à la fin de l'année 1997.

Département des affaires de désarmement : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001

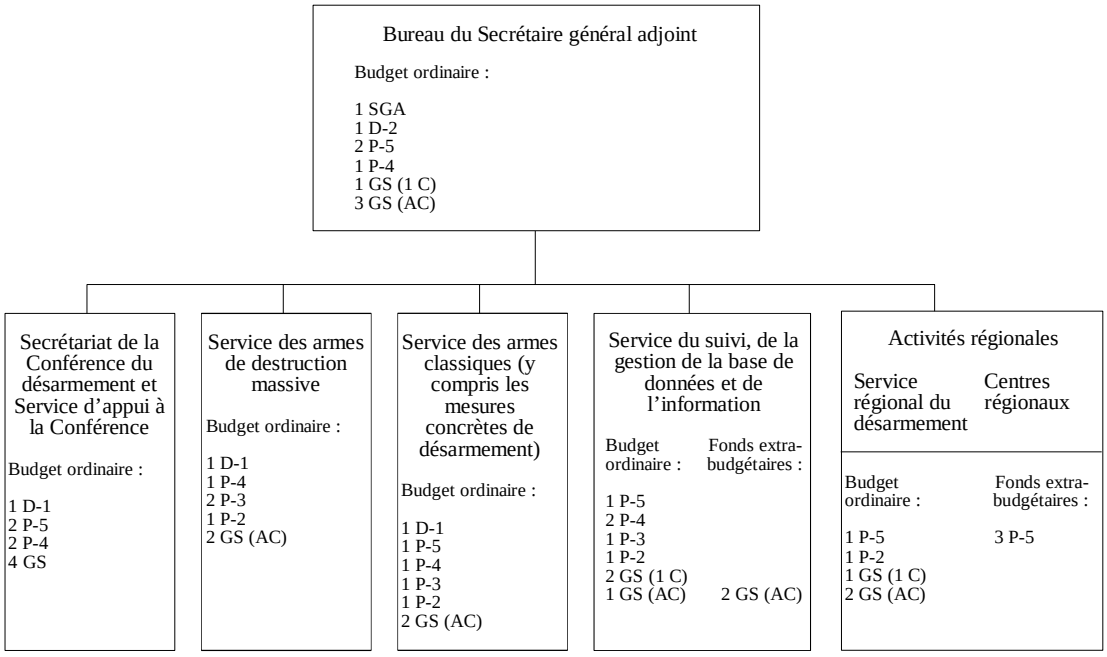

Abréviations : 1 C : 1re classe
AC : autres classes